

1. DESIGNATION DU CERTIFICAT (DE)

**Zeugnis über die Prüfung zum anerkannten Fortbildungsberuf
Geprüfter Prozessmanager/Geprüfte Prozessmanagerin Produktionstechnologie**

2. TRADUCTION DE LA DESIGNATION DU CERTIFICAT (FR)

**Certificat de réussite à l'examen homologué sanctionnant la formation continue
à la profession de manager (diplômé) de processus en technologie de la production**

La présente traduction ne possède aucun statut juridique

3. PROFIL DE LA CAPACITE D'ACTION PROFESSIONNELLE

- Étudier les instructions et les cahiers des charges applicables à la conception des produits et de la production, développer et évaluer des idées de nouveaux processus de production, assurer une assistance conseil pour configurer des produits aptes à la production, développer des approches processus, collaborer aux stratégies relatives à la gestion des ressources et de la logistique, rédiger les cahiers des charges, valider les résultats d'avant-projets
- Développer de nouveaux processus de production et de nouvelles méthodes et procédures de tests, définir la configuration des espaces de production, réaliser la conception des installations et des moyens de production, aménager les systèmes et les postes de travail, recourir à des techniques de simulation, concevoir des processus d'approvisionnement et de logistique, évaluer les prestations fournies en termes d'auto-production et de sous-traitance, associer des entités internes et externes au développement des processus, valider les résultats du développement
- Développer des stratégies de lancement et de mise en route, intégrer les systèmes de commande et de communication, planifier et gérer la production d'échantillons, de préséries et de séries zéro, confirmer l'approche processus, observer les indicateurs des processus, assurer et optimiser la stabilité des processus, évaluer les risques en matière de performance, de qualité, de coûts et de délais, entériner les processus, délivrer les validations
- Analyser et planifier les ordres de production ; superviser la fourniture des prestations, les délais et la qualité ; définir des priorités dans le traitement des commandes ; sécuriser les structures de données et les flux de données en production, planifier, piloter et contrôler le budget, planifier les besoins en personnel et le développement des ressources humaines
- S'acquitter de missions d'encadrement et de gestion des ressources humaines, planifier, diriger et soutenir les processus de qualification
- Évaluer la disponibilité des installations, formuler des cahiers des charges, valider les résultats d'avant-projets

4. CHAMPS D'ACTIVITES PROFESSIONNELS

Les managers diplômés de processus en technologie de la production travaillent comme cadres dans des entreprises de la filière de la construction mécanique, de la construction d'installations technologiques, de la fabrication d'outillage et de la construction automobile. Ce faisant, ils s'acquittent de manière autonome de tâches à responsabilités et de missions techniques complexes dans la planification, la conception, l'implémentation, l'organisation, l'optimisation, l'encadrement et le contrôle en recourant aux outils de gestion du management et des ressources humaines. Ils dirigent la gestion des processus de production et les projets d'innovation et d'amélioration associés, sans oublier de clarifier et de définir les objectifs liés aux processus ; ils identifient et analysent les processus et les potentiels ; ils initient des projets, les pilotent et les mettent en œuvre ; ils planifient et pilotent les ressources des processus et veillent à la supervision, au contrôle et à l'évaluation des processus en question. Ils s'occupent par ailleurs de la gestion des projets complexes de la production, ils les planifient et ils en calculent les coûts ; ils définissent les conditions cadres des projets, composent les équipes de projet, pilotent le déroulement des projets et rédigent les rapports finaux et la documentation.

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour compléter les informations relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Ce supplément se réfère aux résolutions 93/C 49/01 du Conseil en date du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications et 96/C 224/04 en date du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 10 juillet 2001 sur la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Désignation et statut du service l'ayant délivré Chambre de commerce et d'industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale compétente pour la certification/reconnaissance du certificat de fin d'études Chambre de commerce et d'industrie
Niveau du certificat (national ou international) CITE 2011, niveau 65 Niveau 6 du cadre allemand et européen des certifications (CAC, CEC) ; cf. www.dqr.de/content/2316.php .	Notation/règles de succès à l'examen (**) 100 - 92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = passable 49 - 30 points = 5 = lacunaire 29 - 0 points = 6 = insatisfaisant Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il est nécessaire d'avoir réussi chaque épreuve de l'examen.
Accès au prochain échelon de formation Ce certificat de formation continue permet d'accéder au prochain échelon de formation <ul style="list-style-type: none">• Expert/e technique (diplômé/e) en gestion d'entreprise• Expert/e (diplômé/e) en gestion d'entreprise (code de l'artisanat)• Pédagogue (diplômé/e) en formation professionnelle ainsi qu'à des études supérieures de perfectionnement.	Conventions internationales
Base juridique Règlement du 17 juin 2008 (JO fédéral, partie I, p. 1052) régissant l'examen homologué sanctionnant la formation à la profession de manager de processus en technologie de la production	

6. VOIES OFFICIELLEMENT RECONNUES POUR L'OBTENTION DU PRESENT CERTIFICAT

Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il faut être reçu à l'examen du service mentionné au point 5. Ne sont autorisées à se présenter à cet examen que les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. avoir réussi un examen final sanctionnant une formation à la profession réglementée de technologue en production et justifier d'une expérience professionnelle appropriée subséquente d'au moins un an, ou
2. être titulaire d'un examen final d'aptitude à une autre profession réglementée, et justifier d'une expérience professionnelle appropriée d'au moins deux années, ou
3. justifier d'une expérience professionnelle appropriée d'au moins quatre ans, ou
4. justifier d'une capacité d'action professionnelle équivalente.

L'expérience professionnelle doit comprendre une qualification de spécialiste dans la technologie de la production ou une qualification similaire tant au plan technique qu'horizontal et vertical.

Informations supplémentaires

Les qualifications requises pour pouvoir se présenter à l'examen (capacité d'action professionnelle) sont généralement acquises par de longues années d'expérience professionnelle ainsi que dans le cadre de programmes de formation. Divers programmes de formation, dont la durée et les contenus sont axés sur les différentes compétences professionnelles et managériales, sont proposés pour la préparation de l'examen.

Le service mentionné au point 5 délivre des traductions de certificats.

(**) Remarque

Barème simplifié ; pour le barème officiel, cf. le sixième règlement modifiant le règlement du 9 décembre 2019 relatif aux examens sanctionnant une formation continue (Journal officiel fédéral, partie I, p. 2153)